

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2019**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 201900681 à 201900742
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier
 - 5.3 État des comptes
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Comité de gestion financière et ressources humaines du 30 septembre 2019
 - 8.2 Paiement de factures de plus de 3 000\$:
 - a) Les Services EXP Inc. 21 047,04\$
 - b) Les Constructions BGP 255 317,41\$
 - 8.3 Frais de représentation et de déplacement
 - a) Christian Pilon 112,50\$
 - b) Pierre Villeneuve 94,19\$
 - 8.4 Mandat à la firme PFD Aviseurs – Dossier Ferme Outaouais
 - 8.5 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur la Taxe sur l'Essence et la Contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 8.6 Dossier - Comptables et vérificateurs
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service des incendies – Septembre 2019
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures- recyclage – compostage - Septembre 2019
 - 9.3 Rapport mensuel de la consommation d'eau – Septembre 2019
 - 9.4 Comité de sécurité publique du 23 septembre 2019
 - 9.5 Avis public d'appel d'offres - Vente du 6 roues Cub Cadet du service des incendies de Plaisance
 - 9.6 Appel d'offres – Réfection des pompes site Fahey
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Nomination d'un membre résident au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.3 Adoption du second projet de règlement URB 19-05-45/Concernant la création de la zone R-B 231 et un agrandissement de la zone I-B 219
 - 10.4 Demande PSPS – Gestion des roseaux Européens
 - 10.5 Demande à la MRC Papineau – Îlot déstructuré

11. Développement économique

- 11.1 Engagement financier dans le dossier de la Résidence Le Monarque
- 11.2 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2020 de la régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs et de la culture
- 12.2 Activité Parade des tracteurs 2019/Tracé, permis et engagement financier
- 12.3 Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA)
- 12.4 Création d'un comité de suivi Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA)

13. Transport et voirie

- 13.1 Compte rendu du comité de travaux publics du 23 septembre 2019
- 13.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration
- 13.3 Acceptation provision des travaux de la rue Guindon
- 13.4 Estimé de Charlebois Haute Pression – Inspection caméra sur le réseau – Secteur montée Papineau et chemin des Presqu'îles
- 13.5 Demande au MTQ et à Chemin de fer Québec-Gatineau pour le nettoyage des fossés à l'est de la montée Papineau
- 13.6 Conversion des lumières de rues par des lumières au LED
- 13.7 Réduction de vitesse – Chemin de la Grande Presqu'île

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

- 15.1 Compte-rendu du Festival de l'Argile
- 15.2 Nomination des comités
- 15.3 Ajout d'un deuxième compteur au Parc National de Plaisance
- 15.4 Contrer la violence conjugale

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **7 octobre 2019 à 19 h 00** à la Place des aîné(e)s et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Richard O'Reilly

Luc Galarneau
Micheline Cloutier

Raymond Ménard

Vacant : Sièges #5

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

11 personnes assistent à la séance.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-201

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-202

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-203

Chèques : Journal des déboursés - 201900681 à 201900742

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de septembre 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de septembre totalisant la somme de **60 652,20\$** portant les numéros de déboursés **201900681 à 201900742** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier

Conformément aux dispositions du règlement numéro 374-07, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Benoit Hébert
Secrétaire-trésorier

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de septembre 2019 est déposée aux élus.

7. Période de questions à 19h05

11 personnes assistent à la séance.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-204

Comité de gestion financière et ressources humaines du 30 septembre

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 30 septembre 2019.

CONSIDÉRANT les recommandations qui s’y trouvent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O’Reilly

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.2

RÉSOLUTION 2019-10-205

Factures à payer de plus de 3000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #360-06;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE soient payés la facture #513081 de Les Services EXP Inc. pour un montant de 21 047,04\$ et les factures de Les Constructions BGP montant de ;

116 141,96\$

21 470,44\$

26 099,38\$

91 605,63\$

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements ci-hauts mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-206

Frais de représentation et de déplacement

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Christian Pilon	112,50\$
Pierre Villeneuve	94,19\$

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-207

Mandat à la firme PFD Avocats – Dossier Ferme Outaouais

CONSIDÉRANT les recommandations du service d'assistance juridique de la FQM/MMQ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être représentée dans la cause mentionnée en titre par une firme d'avocats;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme PFD Avocats en date du 20 septembre 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil octroie à la firme PDF Avocats le contrat de représenter la municipalité de Plaisance dans la cause citée en titre;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à signer les engagements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-208

Contribution gouvernementale dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-209

Dossier - Comptables et vérificateurs – Mandat 2019

CONSIDÉRANT que la firme de comptables Dubuc et Ménard CPA nous ont informé qu'il ne renouvelerait pas leur mandat;

CONSIDÉRANT que nous devons trouver une nouvelle firme pour les besoins de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil retienne les services de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour le mandat de vérification 2019 au montant de 16 000\$ + taxes;

ATTENDU que dans cette somme sont compris les travaux de reddition de comptes et autres tâches tel que décrit dans l'offre déposée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport mensuel du directeur du service des incendies – Septembre 2019

Le rapport mensuel du directeur du service des incendies de septembre 2019 est déposé au conseil.

9.2

Tableaux des tonnages de septembre 2019 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages de septembre 2019 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapport mensuel de la consommation d'eau – Septembre 2019

Le rapport de septembre 2019 pour la consommation d'eau est déposé au conseil.

9.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-210

Comité de sécurité publique du 23 septembre 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 23 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-211

Avis public d'appel d'offres – Vente du 6 roues Cub Cadet du service des incendies de Plaisance

CONSIDÉRANT que le 6 roues CUB CADET appartenant à la municipalité de Plaisance pour le service des incendies de Plaisance est désuet;

CONSIDÉRANT que le service des incendies de Plaisance désire acquérir un nouveau 6 roues afin d'assurer un service de sauvetage de qualité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la municipalité procède à la vente du 6 roues par appel d'offres afin de se départir de cet équipement;

QUE la date d'ouverture des offres soit le 24 octobre 2019 à 10h00.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-212

Appel d'offres réfection des pompes à la station Fahey

CONSIDÉRANT les travaux de réfection à faire aux pompes du site Fahey;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit aller en appel d'offres pour l'octroi du contrat conformément à la loi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise l'administration municipale à préparer les documents d'appel d'offres en collaboration avec la firme TechnoRem pour la réparation et le remplacement des pompes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de septembre 2019.

19h50 Monsieur le conseiller, Raymond Ménard, quitte son siège.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-213

Nomination d'un résidant à titre de membre du CCU

CONSÉDÉRANT qu'il y a présentement un poste vacant au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit nommer, par résolution, les membres du comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement URB 99-07;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil nomme M. Ghislain Ménard résidant au 250, rue Lalande à Plaisance à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-214

Adoption du second projet de règlement URB 19-05-45 concernant la création de la zone R-B 231 et un agrandissement de la zone I-B 219

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil désire créer la zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231 à même une partie de la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 220;

CONSIDÉRANT que le conseil désire prescrire un nombre d'étage maximal d'un (1) étage dans la zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231 pour les habitations unifamiliales jumelées;

CONSIDÉRANT que le conseil désire agrandir la zone industrielle légère et commerciale (I-b) du secteur de votation 219 à même une partie de la zone commerciale (C-a) du secteur de votation 215, soit le lot 4 853 491;

CONSIDÉRANT que le conseil désire permettre les commerces axés sur l'automobile et les dépanneurs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent second projet de règlement.

Article 2

À la sous-section 7.3.16 Zone industrielle légère et commerciale (I-b), on ajoute les suivants permis dans cette zone;

*«-les commerces axés sur l'automobile;
-les commerces de type dépanneurs; »*

Article 3

À la sous-section 8.2.5. Nombre d'étages, on ajoute le paragraphe suivant;

« Nonobstant le paragraphe précédent, toute nouvelle habitation unifamiliale jumelée ne peut avoir plus d'un (1) étage à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231; »

Article 4

Le plan de zonage en zone urbaine est modifié de la façon suivante et tel que montré en annexe A;

1- La zone résidentielle de moyenne densité (R-b) du secteur de votation 231 est créer à même une partie de la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 220;

2- La zone industrielle légère et commerciale (I-b) du secteur de votation 219 est agrandie à même une partie de la zone commerciale (C-a) du secteur de votation 215, soit le lot 4 853 491;

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

19h54 Monsieur le conseiller, Raymond Ménard, reprend son siège.

10.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-215

Demande PSPS- Gestion roseaux européens

CONSIDÉRANT que la pousse de roseaux envahissants le long des chemins municipaux et provinciaux ainsi sur quelques terrains privés présente un risque d'extension sur le territoire de la municipalité ainsi que dans le parc de la SEPAQ de Plaisance bordant la route 148;

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports du Québec (MTQ) n'intervient financièrement via une subvention que sur un tronçon spécifique de la route 148;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Canton de Lochaber a déjà entamés des travaux avec le MTQ afin d'éradiquer les roseaux envahissants et est en mesure de fournir un service de coupe des roseaux;

CONSIDÉRANT qu'une seule municipalité ne peut avoir un impact efficace dans la lutte contre le roseau;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Canton de Lochaber se propose d'introduire la demande de subvention « Politique de soutien aux projets structuraux » (PSPS) auprès de la MRC au nom des municipalités de Canton de Lochaber, de Plaisance et de Papineauville pour la coupe et le bâchage le long des chemins municipaux et provinciaux durant 2 ans;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et orientations de la subvention PSPS et notamment en ce qui concerne la mise en commun de ressources entre les municipalités, les initiatives de protection et de mise en valeur des territoires d'intérêts écologiques ainsi que le respect des principes du développement durable et la valorisation des ressources physiques du territoire par leur protection;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil mandate la municipalité du Canton de Lochaber à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020 auprès de la MRC de Papineau sur l'éradication des roseaux européens des territoires des municipalités de Canton de Lochaber, Plaisance et Papineauville;

ET

QUE ce conseil, sur l'obtention de l'aide financière demandée, s'engage sur une contribution représentant un maximum de 20% des coûts du projet, au prorata des inventaires respectifs concernés sur les territoires des dites municipalités, et répartie à part égales en biens/services et monétaire, soit un montant global de 3,924,97\$ pour la période 2020-2021;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-216

Demande îlot déstructuré- MRC de Papineau

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a invité la municipalité à soumettre des propositions pour des nouveaux déstructurés avant le 15 novembre 2019 selon les lignes directrices contenues dans le guide de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que les échanges et rencontres déjà réalisés avec la MRC de Papineau au sujet de l'identification d'un nouvel îlot déstructuré dans le secteur du chemin des Cascades;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil dépose une demande à la MRC de Papineau, et mandate le service d'urbanisme et d'environnement à cet effet, sur l'identification d'un îlot déstructuré dans le secteur du chemin du Cascades.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-217

Engagement financier dans le dossier de la résidence Le Monarque

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de la municipalité dans le projet de construction de la Résidence Le Monarque;

CONSIDÉRANT que ce conseil croit opportun d'aider financièrement cette institution qui augmentera l'achalandage dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que cette institution vient en aide aux personnes en fin de vie et assiste les familles dans cette période difficile;

CONSIDÉRANT que près d'une vingtaine d'emplois sont liés à cette organisation;

CONSIDÉRANT que la loi sur les compétences municipales à l'article 91, alinéa 3 permet de subventionner ce type d'organisation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil autorise le versement de 8 000\$ par année à l'organisation La Résidence le Monarque pour une période de 5 ans à compter de janvier 2020;

ATTENDU que le Maire doit promouvoir la participation financière des autres municipalités dans ce projet de nature régionale.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé. Pour : 5

Contre : 1

Madame la conseillère, Micheline Cloutier, enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-218

Adoption du projet des prévisions budgétaires 2020 de la régie intermunicipale du parc industriel régional vert de Papineau

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque

municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Plaisance adoptent les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

ET QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 29 novembre 2019.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un compte rendu de ses réalisations de septembre 2019.

12.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-219

Activité Parade des tracteurs 2019/Tracé, permis et engagement financier

CONSIDÉRANT le succès de l'activité de la Parade des tracteurs 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire répéter l'activité le 7 décembre prochain;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'autoriser le tracé de la parade en émettant un permis d'événements spéciaux pour la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage financièrement jusqu'à un montant de 2 700\$.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-220

Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Plaisance de mettre à jour sa politique familiale MADA (PFM-MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance est en période de mise à jour de sa politique familiale et MADA;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale et MADA;

CONSIDÉRANT que la PFM-MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance procède à la création d'un comité PFM-MADA sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales et dont les membres sont :

Claire Ménard : citoyenne
Marie-Claude Crevier : citoyenne
Sophie Lemaire : citoyenne
Christine Charlebois : citoyenne
Édit Chalut : citoyenne
Éric Lauzon : citoyen
Frédérique Durand : citoyen
Charles Galarneau : citoyen
Cynthia O'Reilly : citoyenne
Lucie Lalande : citoyenne
Gisèle Lalande : citoyenne
Georgette Ménard : citoyenne
Robert Ménard : citoyen
Luc Galarneau : conseiller responsable des questions familiales

Le mandat du comité PFM-MADA sera :

- Assurer l'élaboration de la politique
- Proposer un projet de mise à jour, un plan d'actions et les budgets nécessaires
- Assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté
- Assister le conseil
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance
- Identifier les stratégies incitatives pour les entreprises et les organismes afin d'intégrer le principe « penser et agir famille »
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans les divers processus de décision

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-221

Création d'un comité de suivi Politique familiale municipale (PFM)- Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT qu'un comité de suivi de la Politique familiale-MADA doit être créé;

CONSIDÉRANT que ce comité a pour objectif :

1. D'assurer un suivi auprès des élus pour la réalisation du plan d'action PFM-MADA;
2. D'effectuer un bilan annuel de l'état d'avancement du plan d'action;
3. De diffuser annuellement le bilan des réalisations auprès de la population;
4. En 2023, d'établir le bilan des résultats et débiter les démarches du plan d'action 2025-2030;
5. D'assurer une pérennité dans le suivi du plan d'action.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil accepte la création du comité de suivi de la Politique Familiale – MADA et nomme Luc Galarneau, conseiller et responsable des questions familiales et Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture à faire partie du comité.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-222

Compte rendu du Comité de transport et voirie du 23 septembre 2019

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du Comité de transport et voirie du 23 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil adopte le document déposé et mentionné dans le préambule.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans le document du 23 septembre 2019 afin de permettre la réalisation des travaux.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-223

Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissibles au PAV;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance approuve les dépenses d'un montant de 12 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-224

Acceptation provisoire des travaux rue Guindon

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme EXP en date du 25 septembre 2019 pour les travaux de réfection des services municipaux;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise le paiement tel que décrit dans la recommandation de la firme EXP en date du 25 septembre 2019;

QUE la municipalité facture les résidents concernés en date du 15 novembre en s'assurant d'appliquer l'aide financière promise selon le règlement #447-19.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-225

Estimé de Charlebois Haute Pression – Inspection caméra sur le réseau – Secteur montée Papineau et chemin des Presqu'îles

CONSIDÉRANT l'estimé présenté par la compagnie Charlebois Haute Pression en date du 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer cette inspection avant le début des travaux par le Ministère des transports dans ce secteur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE la municipalité accepte l'estimé de 1 920\$ et mandate la compagnie Charlebois Haute Pression à effectuer l'inspection des réseaux sur la montée Papineau et le chemin des Presqu'îles tel que décrit;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-226

Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) et à Chemin de fer Québec-Gatineau pour le nettoyage des fossés à l'est de la montée Papineau

CONSIDÉRANT qu'il est important pour permettre l'égouttement des eaux des terres agricoles que les fossés Nord et Sud du chemin de fer soit entretenu et plus précisément du côté est de la montée Papineau;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE la municipalité de Plaisance demande aux deux instances de procéder à la coupe des herbes et au nettoyage des fossés à l'est de la montée Papineau le long de la voie ferrée;

QUE ce conseil informe les deux organisations en cause que si les travaux ne sont pas réalisés et que des dommages sont encourus ils seront responsables.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-227

Conversion des lumières de rues par des lumières LED

CONSIDÉRANT les discussions budgétaires;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt #448-19;

CONSIDÉRANT l'estimé de la compagnie Les électriciens Dubuc pour remplacer les lumières de rues de la municipalité par des lumières LED;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit changer au minimum 70 lampes au coût unitaire de 157,45\$ plus TPS et TVQ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise la conversion des luminaires au LED jusqu'à concurrence de 15 000\$ taxes nettes;

QUE ce conseil accepte l'estimé et octroi le contrat à la compagnie Les électriciens Dubuc.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-228

Réduction de vitesse – Chemin de la Grande Presqu'île

CONSIDÉRANT l'état du chemin de la Grande Presqu'île;

CONSIDÉRANT qu'il en dépend de la sécurité des usagers de la route;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil demande à l'équipe des travaux publics d'installer des panneaux de limite de vitesse de 50 km/h sur l'ensemble du secteur de chemin des Presqu'îles et de la Grande Presqu'île.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

15.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-229

Nomination des comités

CONSIDÉRANT le dépôt du document de la formation des comités 2019;

CONSIDÉRANT que certains changements ont été apportés dans les différents comités;

CONSIDÉRANT l'article 82 du Code municipal du Québec en rapport à la nomination des comités du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Ménard

QUE ce conseil accepte le nouveau document déposé pour la formation des comités 2019;

QUE ce conseil abroge la résolution #03-049-19.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-230

Ajout d'un deuxième compteur au Parc National de Plaisance

CONSIDÉRANT l'entente signée avec les représentants du Parc National pour la fourniture de l'eau potable par la municipalité de Plaisance;

CONSIDÉRANT que le conseil croit opportun d'ajouter un deuxième compteur pour contrôler les débits entre le point de distribution et le point de remplissage afin de s'assurer qu'il n'y a aucune fuite sous l'eau;

CONSIDÉRANT que les représentants du Parc National ont été avisés à plusieurs reprises que ledit compteur devait être installé rapidement;

CONSIDÉRANT que le compteur du côté du Parc n'indiquait pas la réalité de l'eau consommé et par le fait même la facturation n'était pas exact;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil informe les représentants du parc que les vannes de distributions ne seront pas ouvertes en 2020 tant et aussi longtemps que le deuxième compteur ne sera ajouté à l'extrémité nord de la baie tel que mentionné dans le plan annexé.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-231

Contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil proclame la municipalité de Plaisance alliée contre la violence conjugale.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.

Période de questions à 20h30

11 personnes assistent à la séance.

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-232

Levée de la séance à 21h05

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 9 octobre 2019

Christian Pilon
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier